

Verbatim de la 2^{ème} réunion générale Débat public ERIDAN

Date et heure : 3 juillet 2009 à 18h40
Lieu : Maussane-les-Alpilles, Salle Agora
Durée : 2heures 10
Participants : 76

NDLR : les illustrations évoquées dans le verbatim sont téléchargeables dans la rubrique compte-rendu.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Bonsoir, ce soir, nous sommes à Maussane. Monsieur le Maire de Maussane souhaite nous accueillir, ce dont je le remercie. Je lui passe tout de suite la parole. Nous entamerons ensuite la deuxième réunion du débat public sur ce projet de gazoduc qui s'appelle Eridan et qui va de Saint-Martin-de-Crau dans les Bouches-du-Rhône jusqu'à Saint-Avit dans le Nord de la Drôme.

Jack SAUTEL, Maire de Maussane-les-Alpilles

Monsieur Legrand, je vous remercie. Bonsoir mesdames, mesdemoiselles et messieurs pour tous ceux qui sont présents. Il est un peu tôt dans l'après-midi, je pense que d'autres personnes vont se joindre à nous puisque le débat va durer un certain temps. C'est un grand honneur pour moi, Monsieur Legrand, Président de la Commission particulière du débat public, que vous ayez choisi Maussane-les-Alpilles pour faire vos premières réunions publiques puisqu'il y en aura bien d'autres. Vous m'avez dit qu'il y aura Saint-Martin-de-Crau, Tarascon et d'autres puisque vous montez assez haut. En tout cas, j'ai été très honoré de pouvoir mettre à votre disposition cette salle puisque vous me l'avez demandé et que Maussane servira peut-être de référence pour ce futur tracé. Nous sommes un peu concernés, pour ceux qui sont de Maussane-les-Alpilles, par le projet qui va transiter depuis Saint-Martin-de-Crau jusqu'à la Drôme. Si cela nous concerne, cela nous concernera simplement par la partie basse de la vallée des Baux, dans le bas des Marais. Nous sommes concernés également ici parce que nous avons le Parc naturel régional. Je remercie la présence de Catherine qui est la première vice-présidente et qui remplace Monsieur Jouve qui a quelques soucis de santé : c'est elle qui gère notre parc actuellement. Je salue également les représentants de la sous-préfecture d'Arles. J'ai également fait venir quelqu'un de chez nous, du SMED, puisque nous récupérons dans notre syndicat du gaz dans des proportions beaucoup plus petites parce que les canalisations de 120, c'est quand même un peu gros. Cela dit, au passage, si je pouvais être alimenté en gaz, parce que je ne suis pas alimenté, je n'arrive pas à avoir le gaz. Peut-être avec un petit trou sur le côté... Je plaisante bien entendu. Voilà. Bonne réunion publique. Je ne pourrai pas rester jusqu'à la fin, mais mon premier adjoint est là et suivra ce débat. Je vous souhaite une bonne réunion d'information. Merci.

I. Présentation du débat public ERIDAN

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Vous savez que le débat public, d'abord le public, c'est les citoyens, l'objectif, c'est de discuter, d'associer le citoyen aux grandes décisions d'aménagement du territoire ou d'équipement. Nous espérons bien évidemment que très progressivement les citoyens prennent l'habitude de prendre en charge et de donner leur avis sur des aspects parfois techniques. C'est vrai que, dans ces cas-là, les élus n'ont pas toujours de place sur la tribune : je vous remercie de l'accepter si facilement.

On va commencer notre réunion par une intervention de la Commission particulière du débat public. Qu'est-ce que c'est qu'un débat public ? C'est une chose un peu neuve dans l'espace institutionnel voire dans l'espace politique français. C'est une occasion donnée au citoyen de contribuer à la formation des grandes décisions d'aménagement du territoire touchant son quotidien ou les enjeux qu'il porte ou qu'il voudrait porter. C'est une institution un peu neuve qui porte le débat public, qui s'appelle la Commission nationale du débat public, une autorité administrative indépendante comme on sait en faire et qui ne sont pas toujours acceptées très facilement.

Le débat public n'est pas l'enquête publique sur plusieurs plans. D'une part, il intervient largement en amont des décisions. Toutes les décisions ne sont pas encore prises. Autrement dit, il y a des degrés de liberté. On accuse parfois l'enquête d'arriver un peu tard, d'arriver quand toutes les décisions sont prises ; parfois, le citoyen se dit que son avis n'a plus à être pris ou ne peut même plus être pris tellement toute une série de décisions ont déjà été engagées. C'est donc quelque chose qui intervient en amont. Ce qui veut dire, et ici on le fait comme cela, que l'on n'intervient pas sur un projet qui est déjà totalement déterminé. Il y a encore des marges de liberté, mais aussi il y a du flou. Ici par exemple, on travaillera plutôt sur un fuseau que sur un projet. Vous le verrez après quand ces messieurs de GRTgaz vous le présenteront, le fuseau est assez large. Il y a donc encore des marges d'évolution.

Deuxièmement, le débat public est garanti d'une certaine façon par une équipe comme celle qui m'accompagne, qui est une Commission particulière du débat public, qui a par rapport à l'enquête publique une caractéristique bien précise : ce ne sont pas des commissaires enquêteurs et ils n'ont rien à dire sur le fond. Ils ne doivent rien dire sur le fond, ils sont là pour organiser le débat, pour écouter les avis et ensuite pour les porter, mais ils n'ont pas à dire que cet avis est meilleur qu'un autre, ils n'ont pas à dire que cet avis est plus porté que cet autre avis et ils n'ont surtout pas à donner à leur propre avis. Je le dis parce que c'est quelque chose d'assez caractéristique. Pour nous, c'est parfois difficile, on peut toujours avoir envie de donner son avis. Si vous nous surprenez à donner notre avis, pardonnez-le nous. Ce n'est pas toujours facile pour certains de mes collègues ou pour moi-même qui fus dans un temps antérieur technicien de ne pas donner son avis.

La deuxième caractéristique, c'est le temps. Le temps est quelque chose de déterminant. Au fond, l'un de nos travaux, c'est une façon d'organiser le temps pour faire correspondre le temps de la décision, le temps des techniciens, avec le temps des hommes politiques, avec le temps des citoyens et surtout le temps qui permet de concevoir, de changer d'avis, voire d'analyser les choses plus finement. C'est pour cela que le débat public, c'est 3 à 6 mois de préparation, un dossier du débat public un peu particulier qui n'est pas exclusivement technique et qui n'est pas exclusivement de la communication d'entreprise. C'est aussi pour cela qu'après ce premier temps

de préparation, nous rentrons dans une série de réunions comme celle que nous allons vivre ce soir pendant 4 mois un peu partout, en espérant qu'une forme d'intelligence collective du projet se développe entre des citoyens qui n'ont pas de compétence particulière sur l'objet technique et des techniciens qui ont souvent beaucoup de compétences particulières sur l'objet technique et parfois un peu moins sur l'appréciation sociopolitique et le contact avec le citoyen. Ces 4 mois sont donc au fond une façon de penser ensemble un nouvel objet et un objet technique. C'est aussi une différence par rapport à l'enquête publique.

La dernière période est déterminante. Au bout de ces 4 mois, la Commission particulière fait un compte rendu factuel. Vous constaterez dans ce compte rendu combien nous avons été ici et puis vous constaterez aussi ce qui s'est dit en essayant d'être le moins traître possible à ce que vous aurez dit, à la fois ce que vous aurez entendu mais aussi à tout ce que vous aurez posé comme questions. Après ces quelques mois de travail collectif, nous ferons un compte rendu. Ce compte rendu sera validé par le Président de la Commission nationale du débat public.

Ensuite, chose nouvelle, les maîtres d'ouvrage – eux – devront dire et écrire par un acte publié ce qu'ils ont entendu du débat public et les conditions dans lesquelles ils poursuivent ou peut-être abandonnent le projet. Au fond, du débat public, il sort une espèce de contrat social, ce contrat social est public. La Commission nationale du débat public en est d'une certaine façon la gardienne, mais n'importe qui d'entre vous en sera le gardien puisque le contrat a été signé publiquement. C'est un enjeu nouveau. Je vous assure que, sur certains débats publics, par exemple sur le port du Havre, il commence à révéler sa puissance puisque, quand le maître d'ouvrage s'est engagé à faire quelque chose et qu'il ne l'a pas fait, il est parfois sanctionné dans le débat public suivant. C'est un enjeu majeur aussi bien pour la démocratie que pour les entreprises. C'est d'ailleurs pour cela que, souvent, elles y vont très spontanément.

Je vais vous présenter rapidement mon équipe, enfin ceux qui sont là. Il y a dans la salle Guislaine Guiran, qui est de la région et qui s'intéresse aux enjeux environnementaux et énergétiques. Lève-toi, s'il te plaît. Merci Ghislaine. Vous avez également dans la salle Monsieur Pierre Gervason, un ingénieur chimiste qui connaît un peu les oléoducs ou autres tuyaux avec des choses très chaudes dedans. Mais vous verrez que l'on n'a pas toujours besoin d'être un spécialiste ni un technicien pour faire partie d'une Commission particulière. Vous avez Patricia Watenberg, une juriste, qui connaît un peu le droit de la recherche, le droit des espaces ruraux et qui est actuellement Présidente du centre INRA de Paris, qui fait donc de la recherche agronomique. Et puis Michel Giacobino qui, lui, a un passé, pas trop lourd, d'ingénieur des Ponts et Chaussées et qui s'est de longue date occupé d'environnement. Moi-même, je suis vice-président de la Commission nationale du débat public, architecte à l'origine, un peu environnementaliste depuis les années 70 et aussi, dans une autre activité, anciennement président de la Fédération française des sociétés de protection de la nature, France Nature Environnement.

Voilà, ce que le débat public est, c'est cette équipe qui, au fond, n'a rien à dire - vous avez vu à travers les spécialités que certains vont beaucoup souffrir -, qui va guider le débat public.

Avant de vous décrire très rapidement la structure, je rajouterai une chose. Puisque le débat public permet de discuter en amont des décisions, la loi nous impose, elle vous impose et elle impose à tout le monde, d'accepter quelque chose d'assez rare et que l'on n'aime pas toujours, que l'on débattre de l'opportunité, autrement dit des finalités : à quoi cela va servir ? Pourquoi ? C'est assez rare que l'on puisse débattre de cela. Ce qui est assez extraordinaire, c'est que, dans la loi de 2002,

ceci est en toutes lettres : l'opportunité. Autrement dit, toutes les questions sur le pourquoi, les finalités, à quoi cela va servir sont aussi légitimes que celles qui vont porter sur le comment ? C'est quelque chose d'assez déterminant.

Le débat sur le projet Eridan, je vais vous le décrire assez rapidement. Il est commencé depuis début juin, le 11 juin. Une première réunion a eu lieu à Avignon, dans le cellier Benoît XII. Nous l'avons surveillé le pape, parce que c'est, m'a-t-on dit, celui qui, ayant raté une croisade, a mis le feu à la guerre de cent ans. Ce n'est pas exactement ce que nous essayons de faire ici !

Nous avons partagé le débat public en deux périodes. Une première période en juin, juillet, avec la double idée qu'il fallait s'ouvrir à des gens qui ne sont pas toujours là, qui peuvent être considérés comme des estivants et puis surtout que certaines activités agricoles locales rendaient parfois difficiles les réunions publiques en septembre ou à la fin de l'été.

Le projet Eridan devrait courir sur près de 210-220 kilomètres du Nord du Sud. C'est donc un projet qui traverse des régions socio-géographiques et écologiques très différentes, des cultures très différentes. Croyez-en quelqu'un qui est plutôt des plaines du Nord, cela se voit et cela se sent très vite. Nous avons essayé de répéter des réunions spécifiques tout au long du fuseau. Il y aura à peu près 17 réunions entre le 11 juin et le 24 juillet et puis ensuite du 5 septembre au 7 novembre, réparties tout au long du fuseau avec des réunions d'ouverture – nous en sommes quasiment une –, des réunions de clôture puisque le principe de la Commission particulière et de la Commission nationale, c'est de restituer au citoyen ce que l'on va dire en son nom, pour éviter qu'il ne le découvre et qu'il ne puisse pas éventuellement contredire ou corriger.

Il est évident qu'un gazoduc qui est un tuyau de 1,20 mètre pose toute une série de questions que tout le monde connaît à peu près : la technique, la tranchée, le passage des rivières, le passage en agriculture, le passage dans des milieux humides, etc. Il pose toute une série de questions dans ses rapports avec les milieux, qu'il s'agisse des milieux ruraux ou agricoles, naturels ou urbains et industriels. Vous imaginez qu'un certain nombre de milieux très différents pourraient être touchés.

Mais c'est aussi un outil et un instrument qui touche à quelque chose qui commence à prendre forme en France, le sol, dont on commence à se préoccuper. Le Grenelle de l'environnement l'a bien montré, il y a un certain nombre de directives, il y a les effets de terroir qui sont de plus en plus appréciés et valorisés. C'est le premier point.

Deuxième point, il est évident qu'un tel tuyau où pourraient transiter d'énormes quantités de gaz touche très profondément à l'énergie, à l'énergie au quotidien mais aussi à l'énergie en termes de géostratégie. Si je me souviens bien, M. Poutine vient de passer ou tenter de passer un contrat à long terme avec l'Azerbaïdjan, il pourrait presque participer au débat public.

Et puis, un outil pareil touche au fond beaucoup plus de gens que ceux qui sont touchés par le simple tuyau. Autrement dit, ce n'est pas seulement le propriétaire du fonds dans lequel on installera le tuyau qui peut poser un certain nombre de questions. Je vous dis cela parce que c'est la problématique que la Commission nationale du débat public a définie. C'est pour cela que nous avons décidé d'un débat public, en nous disant que les questions ne sont pas seulement des questions techniques qui sont, une fois enfermées dans le sol, disparues.

Je vous ai dit que toutes les questions d'opportunité pouvaient être invoquées. Je vous ai aussi défini grosso modo la problématique que la Commission nationale du débat public et la Commission particulière a décidé de vous offrir au débat. Au fond, le débat public, c'est une offre. Si, à la fin du débat, on constate que certains sujets n'ont pas été évoqués, nous en serons peut-être profondément marris, mais nous n'aurons pas à les forcer à les évoquer.

Maintenant, passons peut-être aux règles du débat public très rapidement.

Il y a des réunions publiques. N'importe qui a le droit de parler. On essaye de parler selon des règles très précises. Il vaut mieux que ce soit argumenté, mais une fois de temps en temps, les invectives... Moi qui ai fait le débat public sur ITER en Provence, je remercie toujours Sortir du nucléaire de m'avoir offert une explosion générale lors de la première réunion parce que cela a fait un phénomène de catharsis qui a fait que tout le monde s'est dit : « Mais ils vont nous voler le débat public ! ». Mais tout le monde a le droit de dire, tout le monde a le droit d'argumenter, tout le monde peut présenter son avis, pour que tout le monde le fasse, il vaut mieux le faire de façon courte. Merci de me signaler que je suis long. Ces messieurs répondront. Il y aura probablement des questions sur le débat public parce que les choses neuves aussi interrogent. Tout ce que vous aurez dit, j'allais dire pourra être retenu contre vous, non mais pratiquement puisqu'au fond la transparence, l'information nous amènent à faire deux choses, et vous l'avez déjà vu avec ces messieurs cinéastes, d'une part à filmer et d'autre part à « verbatim ». « Verbatim », c'est faire une transcription intégrale de ce qui s'est dit. C'est formidablement riche et cela permet de retrouver les choses. De ce qui s'est dit y compris les erreurs du Président de la Commission particulière, les bafouillis, etc. tout est « verbatimé » et vous pourrez toujours retourner contrôler ce que vous avez dit, voir si cela correspond bien à ce qui s'est fait et à ce qui s'est pensé.

Il y a un compte rendu réunion par réunion qui apparaît sur notre site. Il y a une lettre qui est diffusée, une lettre du débat, vous en avez vu quelques-unes. Il y a un site internet, mais tout le monde n'ayant pas accès à internet et puis parfois n'ayant pas l'envie d'imprimer des documents à la pelle dont vous externalisez les dépenses, tout le monde peut nous réclamer ce document, le dossier du débat public qui est le premier document qui vous est remis. Il y en a un stock là-bas sur la table, je vous conseille de le prendre.

Il y a un système de questions/réponses qui passent par internet aussi. Nous pouvons nous-mêmes le mettre sur internet, c'est-à-dire que les questions écrites sur du papier sont reprises et que des réponses leur sont apportées.

Il y a un système de cahier d'acteurs : certains acteurs peuvent avoir suffisamment de matière et de choses construites pour présenter leur position.

Et puis, en fin de compte, vous avez toujours à votre disposition et pas très loin de vous l'un des membres de l'équipe de la CPDP qui peut vous aider à peu près sur tous les dispositifs.

La Commission s'est installée à Avignon. Il faut bien s'installer quelque part, c'est toujours un peu compliqué. Ce n'est pas dans le fuseau. Nous sommes 48 rue Vernet, dans un bâtiment dont je ne suis pas vraiment sûr qu'il ait jamais été soumis à une demande de permis de construire parce qu'il tourne autour d'un platane et il est tout en verre. Ce bâtiment est aussi le vôtre, il vous est ouvert, vous pouvez y passer et l'équipe du Secrétariat général – ma Secrétaire générale est là, Annie Augier – vous y accueillera.

Voilà, j'ai sans doute été long, mais le débat public est une chose suffisamment neuve pour que l'on essaye d'en parler et que l'on essaye de s'en servir en connaissant le mieux possible sa technique. Normalement d'ailleurs, après la loi Grenelle 2, c'est une procédure qui devrait prendre de l'ampleur. Actuellement, nous ne pouvons être saisis que par les maîtres d'ouvrage ou dans certains cas très particuliers comme sur les nanotechnologies, débat public que nous engagerons d'ici la fin de l'année, par le ministre en charge de l'environnement... Nous espérons que plus de gens constitués ou individuels pourront nous saisir sur des projets matériels – du béton, du bitume, de la tôle – mais aussi sur des projets à plus long terme : des stratégies, des programmes voire des politiques.

Je vous remercie de m'avoir écouté. Nous sommes toujours à disposition de quiconque pour aller plus loin pour expliquer ce qu'est le débat public.

Je vais passer la parole à ces messieurs de GRTgaz qui vont vous présenter le projet. Puis ensuite, nous entrerons dans la partie la plus consistante de notre réunion qui est la série de questionnements que vous leur poserez, que vous nous poserez et que nous régulerons le mieux possible. Merci. Messieurs, au travail.

II. Présentation du projet

Georges SEIMANDI, directeur du projet

Monsieur le Président, merci. Monsieur le maire, mesdames, messieurs les élus, bonsoir. Je suis Georges Seimandi, le directeur du projet. Nous allons faire une présentation à deux voix, avec Jean-Noël Connangle, le chef de projet, appuyée par quelques diapositives pour vous présenter les tenants et les aboutissants du projet, ses caractéristiques. Une présentation que nous avons voulu volontairement courte, une vingtaine de minutes, donc non exhaustive pour laisser la plus large place au débat.

Je voudrais lever tout de suite, Monsieur le maire, une ambiguïté, désolé, nous ne venons pas vous annoncer que le gaz naturel arrive à Maussane. C'est presque un paradoxe alors que l'on vient vous solliciter pour emprunter cette belle terre du Sud des Alpilles. Nous en avons déjà parlé, si le projet peut être une opportunité pour faciliter l'arrivée du gaz naturel à Maussane, et nous partageons tous l'intérêt pour cette énergie, on en sera ravi, mais ce n'est pas à l'ordre du jour, désolé.

Le projet que nous avons baptisé Eridan vise à créer de nouveaux moyens de transport du gaz naturel entre le Nord des Bouches-du-Rhône (nous y sommes) et le Nord de la Drôme, sur un axe stratégique pour le transport du gaz naturel qui est celui de la Vallée du Rhône dans le sens Sud-Nord.

J'aborderai successivement une présentation du projet et puis l'opportunité du projet. Le Président le signalait, un débat public, cela porte aussi sur l'opportunité, ce qui nous paraît intéressant étant entendu qu'habituellement, on parle plutôt des impacts et chacun est soucieux d'abord des effets sur sa propriété, ce qui est bien naturel. Là, le débat public va nous permettre d'aborder aussi les questions d'opportunité.

Permettez-moi, c'est un peu manquer d'altruisme, de commencer par parler de nous. GRTgaz, une société de GDF Suez ne vend pas du gaz naturel. GRTgaz est transporteur de gaz naturel comme d'autres transportent d'autres matériaux sur le Rhône, par mer, par terre ou par avion. Nous transportons du gaz naturel avec des obligations de service public. Transporter du gaz naturel, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire exploiter un réseau, le développer (c'est l'objet du projet que nous présentons aujourd'hui), entretenir, exploiter, surveiller en permanence un réseau, et sans discrimination et en respectant un principe de transparence, vendre des capacités de transport sur ce réseau.

Comme partout en Europe, l'activité de transport du gaz naturel est une activité régulée. Les questions de régulation ont été à la mode ce premier semestre. Elles sont un peu compliquées parce qu'elles sont nouvelles dans le domaine de l'énergie, on pourra y revenir si vous voulez. En France, le gardien de la régulation du transport du gaz naturel est une autorité administrative indépendante comme l'est la Commission nationale du débat public, qui s'appelle la Commission de régulation de l'énergie, la CRE dans notre jargon.

Le réseau de transport de gaz naturel figure sur cette carte. Nous avons mis en pointillés la zone d'étude du projet Eridan. C'est en France 32 000 kilomètres de canalisations. Depuis une cinquantaine d'années, nous nous appuyons sur cette expérience pour faire le métier qui est le nôtre aujourd'hui. Pour vous donner un ordre de grandeur, 32 000 kilomètres de canalisations, c'est la même longueur que le réseau ferroviaire en France. Si vous prenez le TGV et que vous regardez les cartes qui sont dans les couloirs d'accès aux rames, vous verrez finalement la même carte parce que les grands axes de flux de transport en France sont bien sûr les mêmes quel que soit le flux. Vous constatez sur cette carte que le réseau est bien plus dense au Nord de la France qu'au Sud. D'ailleurs, c'est quelqu'un dans cette salle qui me l'avait fait remarquer la première fois que je lui ai présenté le projet. Cette moindre desserte dans le Sud de la France est notamment à l'origine du projet, on y reviendra.

Finalement, de quoi allons-nous parler ? Nous allons parler d'une canalisation de transport enterrée à au moins un mètre de profondeur qui va cheminer sur environ 200 kilomètres entre Saint-Martin-de-Crau (vous savez tous où c'est, ce n'est pas loin d'ici) et Saint-Avit, une commune du Nord de la Drôme, au Nord-est de Valence. Cela fait environ 200 kilomètres, 220 disait le Président précédemment.

Si ce projet se fait, il verra le jour à l'horizon 2013 pour débiter les travaux, pour une mise en service en 2015. C'est un projet, s'il se fait, qui coûtera 500 millions d'euros entièrement financés par GRTgaz. Ce n'est pas de l'argent public qui finance un projet comme celui-là. Je voudrais insister sur le fait que ce projet aujourd'hui reste à décider. C'est un projet qui est à l'étude. Nous commençons les études pour ne pas être en retard si jamais il doit se faire, mais il reste à décider. Et un projet qui reste à décider, cela a une vertu essentielle, il est entièrement ajustable, amendable. Nous comptons beaucoup sur le débat public pour que ce projet prenne forme.

Vous allez me dire : « Finalement, à l'heure où l'on parle de l'effet de serre, à l'heure où les énergies fossiles sont mises à l'index, à l'heure où la consommation de gaz naturel dans le monde a baissé, pourquoi des tuyaux, pourquoi encore des canalisations de transport de gaz ? » Pour deux raisons essentielles : d'une part, la nécessité, le besoin de diversifier nos approvisionnements énergétiques pour les prochaines années et, d'autre part, pour faciliter l'exercice du marché, c'est-à-dire l'offre et la demande du gaz naturel étant entendu que, depuis une dizaine d'années, c'est un

marché ouvert, c'est-à-dire que n'importe qui qui a besoin de gaz naturel peut s'adresser à des fournisseurs agréés alors que, dans le passé, cette activité était monopolistique. On parle donc véritablement d'un marché.

D'autres que nous dans le Sud de la France ont fait la même analyse en matière de sécurité d'approvisionnement et de marché et pointent leur nez, qui vont constituer autant de nouvelles entrées du gaz naturel dans le Sud du pays parce que, vous le savez, le gaz naturel en France est importé. Ces nouvelles entrées sont au nombre de trois encore en projet.

- A Fos sur Mer, la société Shell étudie un projet de 3^{ème} terminal méthanier.
- Dans l'estuaire de la Gironde, une autre société, hollandaise, étudie la création d'un autre terminal méthanier.
- Entre la France et l'Espagne, les transporteurs et les régulateurs français et espagnols sont en train d'étudier une liaison entre les réseaux de transport par l'Est des Pyrénées.

Si au moins l'un de ces projets voit le jour, cela va être autant de quantité de gaz naturel qui vont arriver dans le Sud. Ce n'est bien sûr pas pour alimenter Narbonne, Béziers ou ces régions-là, c'est aussi pour faire du transit et, pour que le gaz naturel puisse remonter dans le reste de la France et dans le reste de l'Europe, il nous faut renforcer cet axe-là, tout simplement parce que cet axe-là est déjà renforcé depuis l'année dernière.

Voilà un peu techniquement ce qui motive, ce qui déclenchera le projet Eridan.

Voilà présenté sur cette carte finalement un peu le même discours. Qu'est-ce que c'est que cette question de sécurité d'approvisionnement ? En France et en Europe aujourd'hui, 60 % du gaz naturel est produit en Europe. En France, nous consommons du gaz norvégien, du gaz des Pays-Bas, un peu de gaz anglais, le reste est importé. D'ici 15-20 ans, il n'y aura quasiment plus de gaz en Europe. Dans le même temps, en Asie, en Chine et en Inde, les consommations augmentent de manière exponentielle. Entre les deux, trois pays, la Russie, l'Iran, le Qatar, concentrent 60 % des réserves mondiales. Si l'on veut demain avoir suffisamment de garanties sur nos approvisionnements pour consommer, pouvoir utiliser le gaz naturel dont on aura besoin, quand bien même les effets sur les économies d'énergie et autres conduiraient à une baisse de la consommation, il nous faut garantir et donc ouvrir de nouvelles voies d'approvisionnement pour ne pas être trop dépendants de ces pays qui vont concentrer du coup un énorme pouvoir. C'est cela les questions de sécurité d'approvisionnement. Si vous le souhaitez, nous pourrions les développer.

En matière de marché, ce n'est pas très compliqué. Le marché est ouvert : tous les fournisseurs peuvent donc faire des offres de gaz naturel, sauf que les canalisations sont saturées. Si l'on veut que de nouveaux fournisseurs puissent faire des offres pour que les consommateurs aient des prix compétitifs par le jeu de la concurrence, il faut un réseau où cela circule mieux. Nous pourrions revenir sur ce sujet aussi.

Il y a une autre condition essentielle, à laquelle nous attachons beaucoup d'importance sur ce projet particulièrement, c'est son insertion dans le territoire. Il n'est pas question que nous exerçons notre activité au détriment des communes traversées par exemple. Pourquoi ? Parce que l'aire d'étude initiale entre Saint-Martin-de-Crau et le Nord de la Drôme, cela s'appelle la Vallée du Rhône, cela

commence dans les Alpilles, c'est un territoire marqué par des enjeux très forts, qui est structuré par la Vallée du Rhône et par les reliefs alpins et du Massif central d'Est en Ouest. On n'a pas voulu se donner d'autres limites lorsqu'on a lancé ce projet et que l'on a commencé à l'étudier dès 2007, on n'a pas voulu se donner de frontières tabous, on a étudié les choses très largement en matière de territoire. Vous avez sur cette carte le pourtour de l'aire d'étude initiale. En vert, c'est le milieu naturel, en jaune, c'est le milieu agricole et en rouge, c'est les zones urbanisées.

C'est un territoire, vous le savez vous qui habitez la région, qui connaît des dynamiques démographiques extraordinaires au sens étymologique du terme puisque, par endroits, l'accroissement de la population est deux fois supérieur à la moyenne nationale. C'est un endroit qui est fortement marqué par les activités économiques : dans le Sud, dans les Alpilles, il y a l'axe Tarascon, Arles, Saint-Martin-de-Crau ; plus au Nord, il y a l'agglomération Avignon-Carpentras, ici il y a Marcoule, Pierrelatte et plus au Nord l'agglomération Valence-Romans. C'est un territoire qui est marqué par des productions agricoles et viticoles de qualité à forte valeur ajoutée. On connaît bien ici les foins de Crau, seule production de ce type bénéficiant d'un label. Un milieu naturel remarquable : la création du nouveau parc naturel régional en atteste ici dans les Alpilles, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre. Un territoire qui est déjà concerné par de nombreuses infrastructures, notamment ici dans le Sud des Alpilles, plusieurs canalisations sont déjà dans le secteur. Vous ne les avez peut-être pas spécialement remarquées, je crois que l'on peut dire sans forfanterie que le transport d'énergie par canalisation se caractérise aussi par sa discrétion.

Pour arriver au fuseau, je voudrais donner quelques principes méthodologiques qui nous ont conduits au fuseau (un fuseau est une bande d'étude) que nous proposons ce soir. Je le dis tout de suite : il n'y a pas de recette miracle pour définir le tracé d'un ouvrage comme celui-là. De toute façon, pardonnez-moi d'être trivial, cela va forcément casser les pieds à quelqu'un. Néanmoins, nous avons voulu dès le départ nourrir nos études d'un dialogue très exigeant. J'en vois certains dans la salle avec qui nous avons déjà eu le plaisir de dialoguer. Nous avons fait un zoom sur trois enjeux : l'urbanisation, le milieu naturel et l'agriculture. Tous nos experts sont des experts régionaux. Nous avons présenté la bande d'étude aux élus locaux dès 2008 et nous comptons beaucoup sur le débat public pour continuer à parfaire notre connaissance des territoires.

Un ouvrage comme celui-là, quand bien même une canalisation se caractérise par sa discrétion, on n'imagine pas qu'il se tienne en centre-ville. On va d'abord éviter les zones urbanisées bien entendu. D'ailleurs, certains nous ont soufflé dans la Vallée du Rhône que les élus étaient déjà beaucoup pénalisés dans leur développement par les zones inondables. Ils nous ont dit : « Plutôt que de venir nous pénaliser notre urbanisation, allez voir si vous ne pouvez pas mettre votre tuyau dans les zones inondables ». Le fuseau aujourd'hui chemine pour au moins un tiers de sa longueur dans les zones déclarées inondables dans le plan de prévention du risque inondation qu'a déclaré Monsieur le Préfet de bassin, le Préfet de Rhône-Alpes.

Il s'agit aussi de préserver les productions agricoles et de ne pas pénaliser leur potentiel qualitatif et quantitatif après les travaux. Il s'agit d'agir de la même manière avec le patrimoine naturel, et puis, à 2 millions d'euros le kilomètre, on essaye de limiter les sur-longueurs.

Voilà donc le fuseau tant attendu qui est présenté ici. Du Sud vers le Nord, ce que l'on a regardé d'abord, c'est d'aller tout droit sauf que l'on n'est pas tout seul et on n'est pas chez nous et le tout droit est forcément un peu directif sans mauvais jeu de mot. Le fuseau contourne donc le massif des Alpilles par l'Ouest pour franchir le Rhône au niveau de Tarascon à Aramon et le franchir ensuite

au niveau de Caderousse à côté de Bagnols-sur-Cèze pour continuer tout droit jusqu'à Montélimar. On n'est pas allé tout droit parce que le franchissement de la zone Avignon-Carpentras fortement agglomérée (150 000 habitants aujourd'hui, 200 000 demain d'après les prévisions) faisait qu'un tel ouvrage était incompatible avec le développement de l'urbanisation. Ensuite, et le dialogue avec certains d'entre vous nous l'a confirmé, vous comprenez bien que l'on préfère circuler dans des zones agricoles que franchir le massif des Alpilles. D'autres raisons que l'on pourra développer si vous le souhaitez.

Cela vous concerne peut-être moins directement, mais allons au bout. La bande d'étude continue jusqu'à Montélimar, laisse l'agglomération de Montélimar à l'Ouest pour ensuite se poursuivre tout droit jusqu'à Saint-Avit qui se trouve ici.

Voilà la bande d'études : 4 départements (Bouches-du-Rhône, Gard, Vaucluse et Drôme), une bande d'étude qui fait 2 à 4 kilomètres de large en moyenne, une aire d'étude qui est grande comme 8 000 kilomètres carrés au départ. Voilà ce qu'est le fuseau du projet Eridan.

Jean-Noël CONNANGLE, chef de projet

Bonsoir. Maintenant, on va aborder l'ouvrage en lui-même. A travers ce transparent, je vous décris 99 % de l'ouvrage. Un tube d'1,2 mètre de diamètre, capable de supporter une pression à l'intérieur de 80 bars, ceci mis en terre avec un recouvrement minimum de 1 mètre. Je dis bien un recouvrement minimum de 1 mètre.

Maintenant, je vais vous parler du 1 % qui reste de l'ouvrage : c'est représenté par une quinzaine de postes de sectionnement. Un poste de sectionnement, c'est tout simplement un robinet. Donc une quinzaine de robinets qui vont permettre de tronçonner les 200 à 220 kilomètres de telle manière que, pour des raisons de sécurité, on peut isoler des morceaux les uns par rapport aux autres. C'est cela un poste de sectionnement. Enfin, un point de départ et un point d'arrivée, un à Saint-Avit et un à Saint-Martin-de-Crau qui sont déjà sur des installations existantes. Voilà la description de l'ouvrage.

Ensuite, nous allons regarder le chantier en lui-même. Ce transparent va résumer l'essentiel du chantier. Bien sûr, il y aura des obstacles à franchir : des routes, des autoroutes, des lignes de voies de chemin de fer, des rivières, etc. Ce sont des ouvrages dits spéciaux qui vont nécessiter un petit point d'arrêt.

Par contre, pour le chantier en lui-même, le schéma est le suivant : on va utiliser des engins capables de soulever des tubes qui font de 400 à 900 kg le mètre. Ce sont des engins à chenilles qui ne peuvent pas emprunter les routes : il faut donc créer une piste. Comme ils sont à chenilles, il faut créer une surface de contact au sol suffisamment large pour que la pression exercée au sol soit inférieure à la roue d'un tracteur. Il faut créer ce chemin pour passer les engins qui vont amener le tube : c'est là l'essentiel des travaux. Une fois que le tube est amené, il est soudé bout à bout. Une fois soudé bout à bout, on va ouvrir une tranchée. L'objectif est d'ouvrir une tranchée le minimum de temps. On l'ouvre pour rapidement la fermer. Pour ouvrir la tranchée, on peut faire du tri de terre, par exemple la terre superficielle, en principe la terre arable, et ensuite la terre du reste du déblai. Une fois que le tube est soudé bout à bout et que la tranchée est ouverte, on va glisser le tube à l'intérieur et reboucher dans la foulée. Cela veut dire qu'un chantier de cette nature circule

de l'ordre de 500 mètres à 1 kilomètre par jour. C'est une succession de petits chantiers. Les premiers ouvrent la piste, la deuxième équipe va amener des tubes, la troisième équipe va souder, vous avez un cheminement comme cela qui va se produire le long des 200 kilomètres.

Pour avoir une idée dans les dimensions, on peut considérer que, pour un chantier de cette nature, avec 1 mètre de recouvrement, il faut une largeur de 20 à 30 mètres, l'emprise totale, que l'on peut borner par des clôtures en extrémité dès lors qu'il y a un besoin par exemple pour protéger contre un élevage. Dans la phase chantier, on peut créer des chemins de passage pour ne pas gêner les exploitations agricoles de part et d'autre. Voilà le schéma global du chantier.

Ensuite, pendant les travaux. Les travaux commencent par, sous le contrôle et le diagnostic de messieurs les conservateurs régionaux de l'archéologie, un programme de prospection et de recherche du patrimoine archéologique. Cela se fait très en amont, avant même que l'on ait touché le sol, puisque le but est de faire les premières observations sur un sol qui ne soit pas encore touché.

Deuxième impact : le bruit. En dehors du fait que les engins vont respecter les réglementations, j'attire votre attention sur le fait que c'est un chantier qui avance.

Troisième point : l'agriculture. Il est indubitable que, dans la surface occupée par les travaux, il y a une gêne en matière d'exploitation agricole. On fait en sorte de pouvoir la compenser au travers d'un barème fourni par les Chambres d'agriculture de telle manière que le préjudice doit être absolument nul.

Sur la faune/flore, c'est toutes les études que nous menons aujourd'hui, notamment à travers l'étude d'impact qui est un document fondamental en la matière. Tout ce qui a pu être observé auparavant nous permet soit d'éviter, soit de réduire, soit de compenser. Ce que l'on peut appeler une mesure compensatoire, c'est par exemple déplacer une zone de nidification avant le chantier de telle manière que l'on ne perturbe pas au moment du chantier provisoirement la faune.

Autre impact : les retombées économiques locales. On peut estimer que, sur la durée et sur l'importance de ce chantier, il y aura au moins un millier de personnes qui seront mobilisées. Cela induit une conséquence en matière de retombées économiques à la fois par les emplois, par les sous-traitants et par les fournisseurs, et bien entendu par la restauration et tout ce qui est associé à l'accueil d'autant de personnes.

Une autre retombée économique, ce sera au niveau de l'exploitation puisque, pour GRTgaz, on a un ouvrage plus important, donc des dispositions de maintenance plus importantes.

Maintenant, après le chantier, une fois que les travaux sont terminés, que reste-t-il ? La première chose, c'est la bande de servitude. Eu égard au droit en France qui est un droit très fort du sens de la propriété, à partir du moment où vous avez un ouvrage, il faut absolument que vous puissiez intervenir pour des raisons de sécurité. Pour avoir ce droit, c'est tout simplement au travers du dispositif de la servitude qui est d'un usage courant, pour l'eau, pour le téléphone, pour un certain nombre d'usages d'utilité publique ou d'intérêt général. Dans notre cas, on va isoler une bande de 20 mètres – on pourra dans des cas particuliers descendre jusqu'à 10 mètres – pour, dans cette zone, limiter les hauteurs de plantation à 2,70 mètres et éviter toute construction dans cette zone.

Autre impact, sur l'urbanisation. En dehors de ce que je vous ai dit sur la servitude, le reste, il n'y a aucun impact.

Pour l'agriculture, on fait en sorte que la nature reprenne ses droits, on fait en sorte que l'impact soit terminé après les travaux.

Pour les autres usages, le tourisme ou les loisirs et transports, pas d'impact significatif.

Sur les milieux naturels, on fait cet effort pendant des années d'arriver à identifier ce que l'on pourrait gêner et donc de limiter tout ce que l'on pourrait laisser comme reliquats, comme conséquences.

Enfin, sur le paysage, on a à la fois cette satisfaction de dire que l'on ne voit rien, mais cela nous gêne parce que, quelque part, on voudrait aussi que l'on sache qu'il y a une canalisation : c'est pour le côté sécurité. Voilà ce que cela donne : la nature reprend ses droits, mais il faut quand même que l'on signale qu'il y a une canalisation à cet endroit.

Maintenant, les questions de calendrier.

Georges SEIMANDI, directeur du projet

Pour terminer, mesdames, messieurs, le planning dans lequel on s'inscrit. On est sur du moyen terme, ce n'est pas pour demain. Si le projet se poursuit après le débat public, cela passera par la sollicitation d'une autorisation ministérielle en 2010, par une enquête publique un an plus tard. Si l'Etat déclare ce projet d'utilité publique, cela vaut pour nous autorisation de faire. A ce moment-là, les travaux démarreraient mi-2013, pour se terminer en 2015 et voir les premiers m3 de gaz naturel passer par cette canalisation.

Voilà, mesdames, messieurs, Monsieur le Président, cette présentation est terminée. Nous sommes à votre disposition pour que le débat se fasse.

III. Questions/réponses

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Vous disposez d'une bonne série d'éléments qui peuvent permettre d'ouvrir le débat. Je vous propose d'ouvrir la période des questions. C'est assez simple, on lève le doigt, on essaye de donner un numéro d'ici, et puis ensuite progressivement. Monsieur a très vite compris. Monsieur pose sa question. Il va y avoir une réponse. Il existe un droit de suite. Nous allons vous demander si vous êtes satisfait de la réponse. Le fait que vous complétiez votre question peut permettre de faire avancer le débat. C'est extrêmement important que tout cela se fasse en public parce que c'est comme cela que tout le monde avance en même temps. J'ai une première question là-bas. Je vais vous demander de vous présenter. J'ai une question ici et j'ai une question là, Madame. Ensuite, une question là-bas, vous avez le numéro 3. Une question ici. Je vais essayer de gérer cela. Hurlez si je vous oublie.

Un habitant de Mouriès

Je suis un habitant de Mouriès. Ma question est bête. Que veut dire Eridan ?

Georges SEIMANDI, directeur du projet

Non, non, il n'y a aucune question qui ne mérite pas d'être posée. Eridan est issu d'une séance de réflexion plutôt ludique entre les collaborateurs du GRTgaz où l'on s'est dit : comment pourrait-on baptiser ce projet ? Eridan, qu'est-ce que c'est ? Vous verrez cela dans le dossier. Dans la mythologie grecque, Eridan, c'est le grand fleuve. On retrouve dans la bibliographie de cette époque-là le Pô en Italie et parfois le Rhône. Le Rhône étant central dans l'aire d'étude, il y en a un qui a trouvé que c'était sympa d'appeler cela Eridan. N'y voyez pas autre chose.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Est-ce que la réponse vous satisfait ?

Un habitant de Mouriès

Oui.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Madame, s'il vous plaît.

Catherine LEVREAU, vice-présidente du PNR des Alpilles

Merci. Ma 1^{ère} question est pour vous M. Legrand, enfin pour la Commission. Dans les réunions prévues, je n'en vois pas à Saint-Martin-de-Crau. Est-ce un oubli ? Y en aura-t-il une ? Après, j'ai des questions à GRT.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Sur la Lettre que nous vous avons envoyée, seules sont annoncées les réunions jusqu'à fin juillet. Je peux vous annoncer tout de même que nous avons prévu le jeudi 17 septembre un rendez-vous local à Saint-Martin-de-Crau. C'est plus lourd pour nous, c'est une offre plus importante. Peut-être que le jeudi est un jour de marché, ce serait très bien, on ouvrirait un étal et on attendrait les questionnements venant de gens dont on sait pertinemment qu'ils ont des questions mais qu'ils ne sont pas toujours en situation de les poser dans des réunions publiques. On va vers eux, c'est un rendez-vous local, le 17 septembre, mes collègues et moi-même, nous serons invités à Saint-Martin-de-Crau. Nous vous proposons une problématique pour le débat, vous en faites ce que vous voulez. Nous vous proposons des réunions. Il y a un schéma. Si on nous en demande d'autres, qui

peuvent porter sur le débat public... Sur ITER, il y a eu des débats sur le débat, on l'a rajouté. C'est une proposition, cela s'aménage. Voilà. Cela vous va comme réponse ?

Catherine LEVREAU, vice-présidente du PNR des Alpilles

Très bien, merci beaucoup, mais il me semble qu'à Saint-Martin-de-Crau, le marché est le vendredi.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Voilà quelque chose que l'on peut négocier.

Catherine LEVREAU, vice-présidente du PNR des Alpilles

Mes autres questions sont à GRT, un peu en vrac, c'est ce que j'ai piqué en lisant en diagonale dans le dossier. La première question est sur les approvisionnements en gaz, la desserte. Vous transportez du gaz. Est-ce que vous avez quelque chose à voir sur d'où vient ce gaz et ensuite où va-t-il ? En corollaire de cela, est-ce que cette conduite-là va servir à une desserte régionale voire locale ou est-ce que la desserte actuelle suffit à ces besoins-là ? Je vous les dis toutes ?

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Non, c'est une question suffisamment lourde, me semble-t-il, pour que vous y répondiez.

Georges SEIMANDI, directeur du projet

Lourde, je ne sais pas. Dans notre mission, le législateur a voulu que le transporteur prenne le gaz naturel là où le fournisseur le demande et le transporte jusque là où le même fournisseur veut la livraison. Ce n'est pas nous qui décidons de la stratégie d'approvisionnement de la France, ce sont les fournisseurs qui se livrent à un marché dans le cadre d'orientations nationales données par l'Etat à travers un document qui s'appelle le plan d'investissement pluriannuel gaz qui était au Parlement jusqu'au mois de juin à côté du même exercice pour l'électricité. Par contre, contrairement à l'électricité, ces orientations de l'Etat ne s'imposent pas au transporteur ni aux fournisseurs, elles ne sont qu'indicatives et des documents de réflexion. Pour répondre à votre question, d'où vient le gaz et où va-t-il ? Est-ce que nous y sommes pour quelque chose ? Non. Par contre, participant à ces réflexions, nous anticipons. C'est comme cela que nous sommes aujourd'hui en train d'essayer de développer les capacités de transport dans la Vallée du Rhône parce que nous sommes bien au courant qu'il y a un essai de liaison entre les réseaux français et espagnols pour faire arriver du gaz d'Afrique du Nord via l'Espagne. Je ne sais pas si ma réponse vous suffit.

Concernant la desserte régionale et locale, je répondais avec une boutade à Monsieur le Maire sur la desserte de Maussane. La réponse est malheureusement non. Maintenant, si la présence d'une nouvelle canalisation crée une opportunité pour penser cette desserte régionale, pour l'affiner, pour

l'élargir, nous en serons les plus heureux, vous l'imaginez bien, nous ne sommes pas des ennemis du gaz naturel. Néanmoins, une canalisation de cette envergure n'est pas destinée à l'alimentation locale. Ceci dit, encore une fois, si des opportunités se créent, pourquoi pas ?

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Cela vous va ?

Catherine LEVREAU, vice-présidente du PNR des Alpilles

Très bien. Je continue, j'essaye de déchiffrer mes gribouillis. Dans cette canalisation, d'ici quelques décennies où le gaz naturel d'origine va commencer à se réduire au niveau de l'approvisionnement, est-il possible de s'en servir pour transporter d'autres types de gaz destinés à servir d'hydrocarbures, méthane ou autres ?

Georges SEIMANDI, directeur du projet

Aujourd'hui, la réponse réglementaire est non. Maintenant, que seront les techniques et l'évolution de la réglementation demain ? On ne sait pas. On peut imaginer que dans une canalisation comme celle-là, d'autres fluides circulent, mais réglementairement, aujourd'hui non et, techniquement, tout est toujours possible. Sachez que, par exemple, notre confrère du Sud-ouest, qui s'appelle TIGF, construit actuellement une canalisation de transport de CO₂. Cela peut donc être un débouché demain.

Ceci dit, pour compléter un petit peu, on estime qu'au rythme des consommations actuel, il y a dans le monde 60 ans de consommation de réserves. Un ouvrage comme celui-là est pensé pour une cinquantaine d'années. On a des canalisations – je parle sous le contrôle de mon collègue exploitant – qui ont déjà plus de 50 ans qui sont encore en bon état. Voilà, on est encore à l'horizon de la pertinence de créer un nouvel ouvrage uniquement pour du gaz naturel.

Catherine LEVREAU, vice-présidente du PNR des Alpilles

A la fin de la vie de cet équipement, on pourra donc voir si on peut le modifier pour s'en servir pour autre chose.

Georges SEIMANDI, directeur du projet

Prenons rendez-vous.

Catherine LEVREAU, vice-présidente du PNR des Alpilles

On aura bon pied bon œil !

Autre question, il est écrit dans le dossier que « l'équipement ne provoque pas d'émission polluante en exploitation normale ». Dans quelles conditions provoque-t-il éventuellement des émissions polluantes ?

Jean-Noël CONNANGLE, chef de projet

Dans son fonctionnement normal, il n'y a aucune émission puisque, par principe, il n'y a aucune fuite et on n'évacue rien aux oiseaux. Ce dont on parle là, ce sont des manœuvres qui, à un moment donné, nous conduisaient jusqu'à aujourd'hui et nous conduit encore à faire des échappements à l'air, lorsque, par exemple, il y a des morceaux de tronçons à décompresser, cela partait aux oiseaux. Maintenant, on a mis au point d'autres procédés qui nous permettent de récupérer le gaz et de le réinjecter dans le réseau. C'est pour cela que l'on fait une notion entre :

- en exploitation normale, zéro émission, aucune fuite ;
- les phases d'entretien et de maintenance qui, dans les réflexes anciens, entraînaient des échappements de gaz, mais maintenant on arrive à récupérer le gaz et à supprimer totalement ces échappements. On tend vers le zéro.

Georges SEIMANDI, directeur du projet

On peut compléter, Monsieur le Président, la réponse, si, à la régie, ils peuvent envoyer la diapo 15 de la planche B comme Bernard. Quand on dit "on pollue ou on ne pollue pas", on est légèrement promotionnel. Il n'y a aucune activité industrielle qui se fait avec zéro pollution. Ce que j'aimerais que l'on essaye de montrer, ce sont les émissions qui contribuent à l'effet de serre dues à l'exploitation du réseau de transport.

Sur cette courbe, vous voyez que l'on a fait de gros efforts depuis quelques années mais qu'il en reste d'importants à faire. Que sont les émissions de méthane lorsqu'elles ne sont pas en exploitation normale ? C'est ce qu'a expliqué Jean-Noël, lors d'une manœuvre par exemple, mais en l'absence de manœuvre ou de maintenance sur le réseau, le gaz circule sans émission à l'atmosphère. Voilà les émissions annuelles d'oxyde d'azote et de gaz carbonique pour certaines activités du transport.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Cela vous convient ?

Catherine LEVREAU, vice-présidente du PNR des Alpilles

Très bien. J'en ai encore deux, je peux ?

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Allez-y.

Catherine LEVREAU, vice-présidente du PNR des Alpilles

Je suis désolée de monopoliser, après je me tais, c'est promis.

J'ai une question par rapport au risque inondation. Vous avez dit, ce qui paraît effectivement très satisfaisant, qu'un tiers de l'ouvrage passerait en zones inondables. Quels risques cela va-t-il rajouter aux précautions à prendre ou aux manœuvres qui sont à faire quand on est en situation d'inondation ? Au moment où il y a des crues, des inondations, les pouvoirs publics ont beaucoup de pain sur la planche. Cela va-t-il rajouter un souci supplémentaire ? Y aura-t-il des précautions complémentaires à prendre ? Ou des risques supplémentaires pour la population ?

Georges SEIMANDI, directeur du projet

Non, le fait que ce soit en zones inondables, cela ne change absolument rien pour les riverains, pour les élus, pour les propriétaires... C'est pour nous que cela change en termes de conception. Lors de la conception, il sera peut-être nécessaire de dimensionner plus fortement les ancrages de la canalisation ou d'en créer, c'est-à-dire des massifs bétons enterrés. Pour les propriétaires, les riverains, cela ne change absolument rien, sauf erreur de ma part, Monsieur le chef de projet.

Jean-Noël CONNANGLE, chef de projet

Dans une zone inondable, notre principale préoccupation est la suivante : il faut que notre ouvrage ne change pas l'écoulement de ce qui se produisait auparavant. La canalisation en elle-même, on sait la mettre en place, on sait la positionner, mais il va falloir bien identifier le sol, de telle manière que la canalisation ne dévie pas la crue qui se passait auparavant. C'est cela l'essentiel. Canalisation ou pas canalisation, notre présence ne doit rien changer au phénomène naturel.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Cela vous va ?

Catherine LEVREAU, vice-présidente du PNR des Alpilles

Cela ne me va qu'à moitié. Cela veut-il dire que c'est un ouvrage qui doit être transparent au niveau hydraulique ? Là, on est sous le sol. Dans des zones inondables, il y a souvent de l'eau pas très loin sous le sol. L'eau présente naturellement va continuer à circuler en principe naturellement malgré l'ouvrage, c'est cela que vous voulez dire ?

Jean-Noël CONNANGLE, chef de projet

Tout à fait, l'ouvrage sera enterré dans le sol : il ne gênera donc pas le phénomène de crue. Si on est en crue, on est dans un phénomène d'invasion d'eau qui prenait aujourd'hui une certaine allure. Ce qu'il faut, c'est que la présence de notre ouvrage n'ait pas modifié le sens des écoulements des eaux.

On pense essentiellement aux postes de sectionnement. C'est le seul moment où l'on va avoir des parties d'ouvrage qui vont dépasser. Le robinet reste enterré, mais les tiges de manœuvre du robinet apparaissent en surface. L'essentiel, c'est donc de positionner le poste de telle sorte qu'il ne gêne pas l'écoulement des eaux tel qu'il se produisait auparavant. En clair, vous aviez sur une berge invasion de la rive droite, il ne faut pas que le fait que l'on ait mis un poste fasse un invasion de la rive gauche.

Sur les nappes, il n'y a aucun effet puisqu'on sera dans l'écoulement des eaux. Le problème, c'est la perturbation du flux de crue. Il faut que le courant de la crue ne soit pas modifié par l'ouvrage. Voilà, j'espère que j'ai répondu à votre question.

Catherine LEVREAU, vice-présidente du PNR des Alpilles

Oui. C'est compliqué, il y a de l'eau dessus peut-être, de l'eau dessous souvent, on peut s'inquiéter aussi.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Le débat public, c'est 4 mois de discussions.

Catherine LEVREAU, vice-présidente du PNR des Alpilles

On a le temps d'y revenir.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

On a le temps. Il est important que vous soyez présents pour assister à ce dialogue, pour que vous entendiez ces questions-là. Au fond, progressivement, cela va se construire et on va affiner les interrogations. Le 23 juillet, nous avons une réunion publique qui est prévue à Tarascon au centre socioculturel : la thématique des hydrauliques sera évoquée.

Catherine LEVREAU, vice-présidente du PNR des Alpilles

Je vous remercie d'avoir fait une thématique hydraulique parce que l'eau dans la région, c'est un enjeu énorme. Soit il n'y en a pas assez, soit il y en a trop.

Je peux poser la dernière ?

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

S'il vous plaît, oui, bien sûr.

Catherine LEVREAU, vice-présidente du PNR des Alpilles

L'approvisionnement, si j'ai bien compris, mais là, pour moi, c'était un peu flou, si jamais le terminal de Fos-Cavaou est remis en cause, ce qui semble être le cas aujourd'hui, le dossier Eridan lui-même est-il remis en cause ?

Georges SEIMANDI, directeur du projet

Non, la réponse est non. Le terminal de Cavaou effectivement, pour ceux qui ne connaissent pas l'actualité, je me permets de le rappeler, l'arrêté d'exploitation a été cassé lundi dernier, mais le terminal est construit et prêt à démarrer. On imagine la bagarre juridique qui est en train de se construire. L'ouvrage que nous vous présentons n'est pas lié au terminal dit de Cavaou. Pour évacuer le gaz naturel venant de Cavaou, nous avons construit il y a deux ans une canalisation entre Fos et Saint-Martin-de-Crau qui servira à cela et dont le gaz naturel va s'évacuer par les ouvrages existants. Notre ouvrage est destiné à éventuellement évacuer le gaz d'autres projets qui pourraient avoir lieu à Fos ou en Espagne ou dans l'Aquitaine, il n'est pas du tout lié au projet de terminal de Cavaou.

Pour revenir, pardonnez-moi, sur les questions hydrauliques, lors de nos différentes rencontres, nous avons rencontré les exploitants des foins de Crau. Ils nous ont dit : « Lorsque vous en serez au tracé à la parcelle près, au mètre près, il faut venir nous voir parce que, sur certaines parcelles, il faudra que vous mettiez votre tuyau perpendiculaire ou parallèle par rapport au flux souterrain parce que nous les connaissons, cela fait des dizaines d'années que l'on exploite ». Nous réalisons une étude d'impact, certains cabinets qui réalisent cette étude sont là, mais surtout on va aller voir les gens qui exploitent les terrains parce qu'ils possèdent une expertise que nous ne pouvons pas avoir, l'expertise du quotidien. L'expertise du quotidien, c'est vous tous qui l'avez, notamment dans le cas présent ceux qui exploitent les prairies du foin de Crau.

Catherine LEVREAU, vice-présidente du PNR des Alpilles

Vous parlez de l'étude d'impact liée au dossier Natura 2000 ? Le foin de Crau est en zone Natura 2000.

Georges SEIMANDI, directeur du projet

Dans l'étude d'impact, il y a notamment des études d'incidences sur la quinzaine de sites Natura 2000 qui parcourent le fuseau.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Merci.

Catherine LEVREAU, vice-présidente du PNR des Alpilles

Ce sera très bien pour moi pour aujourd'hui.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. J'ai monsieur là-bas, quatre rangs derrière.

François CAPON, syndicat d'énergie des Bouches-du-Rhône

Merci bien. Juste une présentation très rapide. Le syndicat d'énergie des Bouches-du-Rhône regroupe toutes les communes du département et s'occupe d'énergie mais la partie distribution, pas la partie transport que l'on vient de voir. Ce syndicat est présidé par le maire de Maussane, M. Jack Sautel, il n'y a donc pas de hasard.

Pourquoi cette problématique intéresse-t-elle le syndicat ? Si le réseau de transport, c'est un peu les autoroutes, la distribution, c'est les départementales. Pour aller d'un point à un autre, même si on prend l'autoroute et le péage, à un moment donné, on prend bien la petite départementale pour aller chez soi.

L'intérêt du débat public est bien d'expliquer cette problématique de l'énergie parce que je crois que, depuis la guerre du feu, on a compris que l'énergie est quand même le levier essentiel du développement. Je crois que l'un des mérites essentiel de ce débat, c'est de mettre le thème de l'énergie dans la discussion.

Il y a deux problématiques. Il y a l'après-pétrole. Qu'est-ce que l'on va faire après ? La deuxième, c'est le Grenelle de l'environnement et les plans de protection de l'atmosphère. On sait que le gaz naturel par exemple est l'une des énergies les moins polluantes. Pour l'après-pétrole, c'est quand même pas mal.

Deuxièmement, on sait que, quand il y a eu la petite histoire entre la Russie et l'Ukraine, si l'Europe de l'Ouest s'en est sortie, c'est parce qu'il y avait des capacités de stockage très fortes. La Méditerranée, notamment sur son flanc espagnol et un peu le Sud vers Fos, a des capacités de stockage fortes. Je crois qu'aider ces capacités de stockage et aider le transit d'un gaz naturel qui est une énergie quand même plutôt propre est un élément à prendre en compte dans la réflexion. Je crois qu'il faut aussi que l'on prenne en compte ces éléments économiques et ces éléments environnementaux. C'est tout ce que je voulais dire. Il faut vraiment que la Commission insiste sur ces aspects. Je crois que c'est très important pour l'avenir.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Vous avez déjà vu que l'on a suggéré que ces aspects soient évoqués. Mais je vous ai aussi dit qu'à partir du moment où on vous les offre, ce n'est pas nous qui les porterons. Je vous engage donc à continuer à nous interroger et à interroger GRTgaz sur ces questions. Nous ne pouvons pas nous substituer à vous sur le questionnement du projet. Sinon, on me dira que j'ai un avis et que je suis en position d'autorité pour l'imposer. Je ne donnerai donc pas d'avis. Monsieur Seimandi, vous avez sûrement quelque chose à répondre, pour faire avancer ensemble.

Georges SEIMANDI, directeur du projet

A répondre non, d'ailleurs, je n'ai pas senti de question, mais plutôt pour aller dans ces réflexions un peu prospectives intéressantes. Si on peut regarder la diapo n°6 de la planche B, cela vaut le coup de s'interroger effectivement sur la place du gaz naturel demain parce que, comme nous l'a dit quelqu'un un jour, « vous n'allez quand même pas faire des tuyaux pour qu'ils soient vides ». Le Grenelle de l'environnement et le plan d'investissement pluriannuel gaz a donné des réflexions prospectives qui nous paraissent intéressantes à vous livrer. Peu importe l'ordonnée et l'unité, ce sont des milliards de m³ de gaz naturel. Ce sont les prévisions de consommation européennes d'ici 15 ans, à l'horizon 2020. Aujourd'hui, nous consommons en Europe 450 milliards de m³, peu importe. Si les mesures Grenelle jouent leur plein effet, c'est le scénario marron. Si on fait abstraction du Grenelle, c'est le scénario dit tendanciel. Dans chaque scénario, il y a un autre phénomène qui joue pleinement, c'est le prix de l'énergie. Etant entendu que plus c'est cher, moins on consomme, finalement, si on dit que la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas, la hausse des prix de l'énergie a un côté vertueux aussi.

Si le Grenelle joue son plein effet avec des prix élevés, on arrive à 450 milliards de kWh, c'est-à-dire une baisse d'environ 10 % de la consommation de gaz naturel. Si le Grenelle n'a pas d'effet et que les prix sont modérés, cela donne 550.

Globalement, les observateurs sont d'accord pour dire que, d'ici 20 ans, la consommation de gaz naturel ne va pas augmenter – on est sur l'erreur de mesure parce que qui peut savoir finalement avec autant de précision ce que seront les consommations de gaz naturel demain – et ne vont pas diminuer notablement non plus. Pourquoi ? Parce que les consommations dans le tertiaire pour se chauffer, pour avoir de l'eau chaude sanitaire, pour faire de la cuisine vont énormément diminuer. Aujourd'hui, si vous avez une chaudière au gaz naturel, que vous la remplacez par une chaudière neuve, à mêmes usages, vous consommez 20 % de moins. Par contre, on va utiliser de plus en plus le gaz naturel pour alimenter des centrales de production d'électricité parce que c'est la meilleure solution technico-économique pour produire une énergie électrique en complément des énergies renouvelables.

Voilà un peu ce que cela donne. Bon an mal an, nous aurons besoin de la même quantité de gaz naturel en Europe. Il faut pouvoir aller chercher le gaz naturel là où il est, il faut sécuriser les approvisionnements puisque ces approvisionnements ne sont pas infinis et sont entre les mains de peu de pays.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Cela complète votre position ? Cette réponse vous évoque-t-elle d'autres questions ? Monsieur Seimandi, votre perspective était vraiment déformante, c'était plutôt du côté de 350 pour les nouvelles mesures et plutôt du côté de 450 pour le tendanciel. Accessoirement, que les services de l'Etat puissent envisager que le Grenelle ne s'applique pas m'énerve un peu, mais cela ne fait pas partie du débat public.

François CAPON, syndicat d'énergie des Bouches-du-Rhône

Je crois que ce qui est dit fait partie du débat public. Il faut toujours considérer la prospective, je crois que c'est l'intérêt du débat public.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Vous avez complètement raison. Même les citoyens assemblés peuvent s'occuper de prospective et d'avenir. Merci. J'ai Madame qui avait levé la main, et puis ensuite Madame, puis un Monsieur. S'il vous plaît.

Annick BLANC, Ligue de défense des Alpilles

La première question que je poserai concerne le tracé : vous nous présentez un tuyau qui part de Saint-Martin-de-Crau pour aller dans la Drôme et vous évoquez des projets qui concernent davantage le Sud-ouest. Ma question porte sur le sens de ce tracé puisque, que je sache, il n'y a pas de gaz à Saint-Martin-de-Crau. Que représente l'aboutissement, c'est-à-dire cette ville que je ne connais pas dans la Drôme ?

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Merci.

Georges SEIMANDI, directeur du projet

Vous avez d'autres questions ?

Annick BLANC, Ligue de défense des Alpilles

Oui.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Monsieur, répondez. On a commencé par sectionner, donc on continue.

Georges SEIMANDI, directeur du projet

On peut remettre les diapos 8 et 9 du diaporama, s'il te plaît ?

Effectivement, si ce projet était motivé par du gaz qui arrive d'Afrique du Nord via l'Espagne, il est tout à fait légitime de se demander ce que l'on vient faire ici, ce n'est pas le tracé le plus direct pour venir jusqu'au Nord de l'Europe. Sauf que la Vallée du Rhône est un axe stratégique et qu'aujourd'hui, je ne sais pas si ce projet sera déclenché par de nouvelles arrivées à Fos, de nouvelles arrivées par les Pyrénées ou dans le Sud-ouest. Le tronçon commun de ces trois déclencheurs potentiels, c'est la Vallée du Rhône. Merci pour la diapo. Si le gaz naturel vient d'ici, on peut pour le remonter vers le Nord passer par là ou par là. Quand on voit ce schéma, c'est la même distance. Sauf que le réseau dans l'Ouest a une capacité de transport qui est saturée de 450 millions de kWh par jour. Dans la Vallée du Rhône, on a une capacité de 150. Peu importe l'unité, on est un peu dans notre technoculture, mais on a un réseau qui est totalement déséquilibré sur ses capacités est-ouest. Stratégiquement, nous visons à avoir autant de capacités de transport ici et ici, de telle manière que, s'il y a un problème sur l'un des deux axes, on puisse répartir les flux.

Si seul ce projet-là sort, je vous l'accorde, on peut légitimement se poser la question de passer par là. Mais si deux des projets ou que celui-là ou que celui-ci sort, c'est par la Vallée du Rhône que cela se fera. Mon explication est un peu compliquée, je ne sais pas si je vous ai convaincue.

Annick BLANC, Ligue de défense des Alpilles

Pas trop, surtout qu'étant donné les sommes engagées (500 millions d'euros si j'ai bien lu), on peut être étonné d'une phrase que j'ai trouvée dans les documents que vous nous avez fournis. Vous nous dites que, si l'un des projets se réalisait, cela rendrait indispensable la réalisation du projet Eridan. Comment peut-on engager une telle somme sans savoir si ce projet est indispensable, donc rentable je suppose ?

Georges SEIMANDI, directeur du projet

Nous ne l'engagerons pas à hauteur de 500 millions d'euros tant que nous ne serons pas sûrs qu'au moins l'un de ces projets sera décidé et verra le jour. Aujourd'hui, nous n'en sommes pas sûrs. Vous allez me dire : pourquoi commencez-vous à étudier et pourquoi sommes-nous en débat public aujourd'hui ? Parce que, si on ne commençait pas les études aujourd'hui et que, fin 2009, l'un de ces trois projets se décidait, on serait déjà en retard pour 2014-2015. Je vous rassure si vous me permettez l'expression, on n'a pas encore engagé 500 millions d'euros, on a engagé des études pour faire le projet. On ne décidera d'engager cette somme énorme, vous avez raison de le souligner, que si, au moins, l'un des projets est sûr et certain, c'est-à-dire que les autorisations ministérielles seront au rendez-vous, les investissements seront bouclés et la CRE, arbitre suprême des investissements dans ce domaine-là, nous aura donné l'autorisation. L'une des vertus de la régulation, c'est sûr qu'en tant qu'entrepreneurs, de temps en temps, on râle contre cela, mais nous n'avons ni liberté sur nos tarifs ni liberté sur nos investissements. C'est la CRE à qui nous soumettons l'investissement qui va dire : « votre truc, il est idiot, il n'est pas idiot, vous pouvez engager l'argent ou non et voilà à quel tarif ». Vous vous doutez bien qu'avant qu'elle nous dise

cela, on aura un peu travaillé avec elle. Mais pour répondre clairement à votre question, nous n'engagerons pas le projet si au moins l'un de ces trois projets ne voit pas le jour.

Annick BLANC, Ligue de défense des Alpilles

Pourquoi Saint-Martin-de-Crau ? Je pense que vous le reliez à un autre tuyau. Et la Drôme, cela ne peut pas être l'aboutissement.

Georges SEIMANDI, directeur du projet

Vous posez une question importante. Cet ouvrage seul, quel sens a-t-il et pourquoi là ? Saint-Martin-de-Crau est l'un des principaux nœuds du réseau de transport français : en gros 20 % du gaz naturel consommé en France passe par là. Comme tous les gestionnaires d'infrastructures, le réseau se développe de nœud d'interconnexion en nœud d'interconnexion. A Saint-Avit, il y a un stockage de gaz naturel qui permet d'accueillir le gaz naturel s'il n'est pas consommé et, surtout, le réseau se prolonge vers le Nord de la France et le Nord de l'Europe. Saint-Martin-de-Crau permet d'accueillir le gaz naturel qui vient de Fos, de l'envoyer soit dans le Sud-ouest français soit vers le Nord de l'Europe soit dans l'Est de la région PACA. Voilà pourquoi Saint-Martin-de-Crau.

Annick BLANC, Ligue de défense des Alpilles

Les canalisations existent-elles déjà à partir de Saint-Martin-de-Crau ou est-ce que cela engage de nouveaux travaux ?

Georges SEIMANDI, directeur du projet

Vous avez raison, les canalisations existent entre Fos et Saint-Martin-de-Crau. Elles n'existent pas ici. Si ce projet voit le jour, il est possible que nous soyons obligés d'imaginer un nouveau projet, une nouvelle canalisation qui fasse ce tronçon-là. Si les demandes du marché du gaz naturel sont très fortes ici ou ici dans ces nouveaux projets, il est possible que ce tronçon se prolonge vers le Nord. En fait, avec Eridan, on présente le tronçon commun à une évolution peut-être beaucoup plus large du réseau de transport dans le quart Sud-est.

Annick BLANC, Ligue de défense des Alpilles

Je voudrais vous interroger sur la rentabilité de ce projet. C'est un projet à 50 ans. Est-ce que l'on peut estimer que 500 millions d'euros à 50 ans cela rend l'opération rentable ?

Georges SEIMANDI, directeur du projet

Rentable pour qui ?

Annick BLANC, Ligue de défense des Alpilles

Pour la société que vous représentez.

Georges SEIMANDI, directeur du projet

La question de la rentabilité, si vous le permettez, se pose bien plus largement. Nous sommes une société de droit privé avec des obligations de service public. Nous ne sommes pas ennemis des gains que nous faisons à la fin de l'année bien entendu. Ceci dit, nous ne sommes pas laissés seuls sur le marché avec des tarifs de transport qui soient totalement libres. Il y a la Commission de régulation qui est là pour cela.

Globalement, sur un tel ouvrage, les tarifs d'utilisation du réseau de transport sont de l'ordre de 4 à 7 %. Après, la rentabilité se mesure au regard de la compétitivité du gaz naturel. Plus il y a d'infrastructures, plus le gaz circule librement, plus la concurrence peut se faire et donc, en général mais je le laisse à votre appréciation, plus il y a de concurrence, moins c'est cher. Avant, le gaz naturel circulait des hautes pressions vers les basses pressions. Aujourd'hui, il circule de là où il est le moins cher vers là où il est le plus cher. Plus on a d'infrastructures dans son territoire, plus le gaz naturel va circuler librement vers les endroits où il est le plus cher. On peut donc espérer que là où l'infrastructure se positionne, le gaz naturel soit moins cher.

En matière de rentabilité pour GRTgaz, je vous ai cité le taux.

En matière de rentabilité pour la société, si l'appétit des fournisseurs de gaz naturel est là, c'est que l'on estime que le consommateur y trouvera son compte. Ceci dit, on est en débat public, c'est une vraie question et elle mérite d'être débattue. Je ne prétends pas que l'on ait une réponse exacte si jamais elle existe. Pour vous donner un ordre de grandeur, GRTgaz, c'est 2 700 collaborateurs, c'est 700 milliards de kWh transportés par an, c'est 1,2 milliard de chiffre d'affaires et c'est 120 millions d'euros de bénéfice à la fin de l'année. Voilà en matière de rentabilité un autre éclairage.

Annick BLANC, Ligue de défense des Alpilles

C'est un groupe qui est lié au groupe Suez. Je voulais savoir si groupe Suez investissait dans des énergies renouvelables.

Georges SEIMANDI, directeur du projet

GRTgaz est une société de GDF Suez, en même temps, nous proclamons, nous manifestons et nous sommes fiers de notre indépendance. Cela peut paraître paradoxal d'être filiale à 100 % d'un groupe et de se dire indépendant, mais je peux vous dire que si nous oublions cette indépendance (je n'ai pas d'exemple en tête), la Commission de Régulation de l'Energie (peut-être que la Commission particulière invitera des représentants) le manifestera très fortement. L'indépendance par rapport à GDF Suez, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que nous transportons du gaz naturel de n'importe qui aux mêmes conditions, qu'il soit de GDF Suez, de Total ou d'Altegas. On a 50 clients, les 50 sont traités de la même manière.

Oui, dans le groupe GDF Suez, il y a 4 sociétés qui font de l'éolien et 3 qui font du solaire. Ce sont des énergies renouvelables.

Annick BLANC, Ligue de défense des Alpilles

Dernière question plus locale, lors du passage d'un gazoduc dans le marais des Baux puisque cela semble être le lieu privilégié pour ce genre d'installation, il y a eu quand même un certain nombre de dégâts au patrimoine archéologique. Vous avez parlé de diagnostic d'archéologie préventive en amont, mais il y a une dizaine d'années à peu près, quand le gazoduc est passé, on a pu quand même voir qu'un certain nombre d'édifices, peut-être pas les plus célèbres... Je pense par exemple à une pile de l'aqueduc romain qui relie Barbegal à Arles qui a disparu. Un petit moulin médiéval qui se trouve au lieu-dit La Calade entre Fontvieille et Arles a, semble-t-il, souffert. Quelle garantie pouvons-nous avoir sur la protection de ce petit patrimoine lors de ces travaux ?

Jean-Noël CONNANGLE, chef de projet

Je suis désolé d'apprendre qu'il y a eu des dégâts. En 96-97, quand on a construit l'artère du Midi, le tube en 800, on a travaillé avec le service régional de l'archéologie de PACA et de Languedoc-Roussillon. Il y a 10 ans, on avait un fonctionnement qui n'est pas tout à fait le même aujourd'hui. D'abord, la loi a changé. Deuxièmement, les interlocuteurs ont changé puisqu'avant les services régionaux de l'archéologie utilisaient l'AFAN, l'Association des Fouilles Archéologiques nationales. Aujourd'hui, l'AFAN a disparu et c'est l'INRAP qui s'occupe de cela. Les temps ont changé dans les préoccupations à l'égard du mobilier archéologique.

Ce que vous me dites me gêne parce qu'à l'issue des travaux de l'artère du midi, on était en excellents termes avec les archéologues. J'avais donc retenu – d'ailleurs, j'ai eu un livre dédié à l'époque – que l'on n'avait pas si mal travaillé que cela. C'est pour cela que l'exemple me navre. Mais sachez qu'aujourd'hui les préoccupations sont nettement plus fortes qu'à une époque.

Georges SEIMANDI, directeur du projet

Pour compléter la réponse, il va y avoir l'engagement qui va être placé sous l'œil de l'administration compétente. Vous pouvez considérer que ce n'est pas suffisant. Je vous invite, si la Ligue de protection des Alpilles a une compétence sur le sujet, on peut prendre vos coordonnées à la fin de la réunion : vous pourrez nous aider à pointer sur une carte les sites qui vous paraissent les plus sensibles. Ce sera un complément que la Direction régionale de la culture prendra en compte, j'en suis sûr. Je crois que c'est tout l'intérêt d'un projet mené dans la concertation et en débat public que de croiser les expertises. Votre association a une expertise qui peut nourrir le projet.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, mais vous pourriez déjà à la fin du débat public vous engager un peu plus fermement sur la protection des objets existants et sur des procédures qui associent les amateurs. Je pense qu'à mesure de la construction, la Commission nationale du débat public remarquera que cette question

est une question ouverte, à faire évoluer positivement. Madame derrière, puis ensuite Monsieur. Je prends les questions à toute heure du jour et de la nuit.

Marie-Pierre CALLET, propriétaire d'un domaine dans le marais des Baux

Bonjour. Ma question sera locale. Les marais des Baux font partie d'un syndicat d'assèchement. L'altimétrie et la pente de ces terres est proche de zéro. Nous sommes dans le plan Rhône, nous sommes une zone inondable. Ma question est la suivante. Je ne sais pas où le fuseau passera dans les marais des Baux si ce n'est qu'il passera vraiment dans les marais des Baux. Vous avez dit que vous allez enterrer les tuyaux à 1 mètre de profondeur. Les marais des Baux sont des marais, avec une circulation d'eau. Le fait de mettre un tuyau d'1,20 mètre de diamètre ne va-t-il pas empêcher l'évacuation de l'eau ? Nous sommes déjà obligés de pomper en permanence pour pouvoir travailler nos terres selon la période. Ne pensez-vous pas que cela va augmenter le pompage et nous gêner pour travailler les terres dans la mesure où ce tuyau fera barrière en sous-sol ?

Deuxième question, vous avez dit qu'il y aurait des postes de sectionnement tous les 15 à 20 kilomètres. Dans la mesure où le fuseau va commencer à Saint-Martin-de-Crau, y en aura-t-il un dans les marais des Baux ? Merci.

Georges SEIMANDI, directeur du projet

On va répondre, Madame, si on peut envoyer la diapo 13 de la planche C.

Jean-Noël CONNANGLE, chef de projet

Entre 2 postes, il y a entre 10 et 20 kilomètres. Comme on part de St Martin... C'est le premier point.

Deuxième point, le terrain dont vous parlez est un terrain que nous connaissons bien puisque nous sommes voisins et que nous avons des ouvrages à proximité. Sachez que nous avons une attention particulière à votre égard. Nous allons tenir compte de la nature, du fameux « biard » à refaire.

On mettra au minimum un mètre, on ne sera jamais au-dessus. Maintenant, à chaque particularité, il faudra que l'on s'adapte. On va s'adapter en profondeur. On est aussi capable, sur un tube que l'on va poser en tranchée, de faire des barrières d'étanchéité qui permettent que la tranchée dans laquelle est mis le tube ne servira pas à écoulement.

Troisième point, on fera des études de côté et on viendra vous voir pour les affiner parce que le but, c'est d'arriver, si on passe dans les marais, à faire en sorte que le tuyau soit sans impact sur la circulation et sur les caractéristiques du terrain. Nous-mêmes avons intérêt à ce que cela ne perturbe pas parce que, dès lors que cela va perturber, cela va créer des flux sur nos tubes, entraîner des travaux... On tient absolument à maîtriser ce qui se passe autour, à faire en sorte que, tube ou pas tube, on n'ait rien changé.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Cela vous convient comme réponse ?

Marie-Pierre CALLET, propriétaire d'un domaine dans le marais des Baux

Oui.

Georges SEIMANDI, directeur du projet

On peut montrer ce qu'est un poste de sectionnement. On a une diapo sur le poste de sectionnement qui est à Arles. C'est la diapo 7 de la planche D. Avant que cela arrive, je me tourne vers mon collègue de l'exploitation. Sur les canalisations existantes, y a-t-il des endroits où l'on a connaissance que l'évacuation de l'eau est gênée, où le pompage est augmenté par les exploitants ?

Monsieur ESPOSITO, Exploitant GRTgaz

A ce jour, je n'ai pas de retour en tant qu'exploitant représentant GRTgaz sur le réseau GRT, je n'ai pas de retour de la partie agricole sur des problèmes de pompage provoqués par les gazoducs qui sont dans la vallée des Baux du côté de Barbegal.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Vous pouvez vous présenter un peu plus que comme exploitant ?

Monsieur ESPOSITO, Exploitant GRTgaz

Je suis le représentant local et l'exploitant final d'un gazoduc. Je fais l'exploitation et l'entretien après la pose de la conduite. Il y a un certain nombre d'activités pour rendre pérenne l'ouvrage dans le temps. Il faut l'entretenir, il y a des petits signaux à entretenir, il y a le contact à avoir avec les autorités, avec les locaux, l'agriculture, etc. Mon rôle est de collecter l'ensemble des informations et de les faire remonter.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, on peut considérer que les questions sont temporairement soldées ?

Marie-Pierre CALLET, propriétaire d'un domaine dans les marais des Baux

Oui.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Monsieur, qui porte le tee-shirt blanc et bleu.

Monsieur FONTAINE

Je suis maussanais et je ne représente personne. Je connais un peu les questions de pipeline pour m'en être occupé. J'ai deux ou trois questions pour le public, j'en connais les réponses. D'abord, les postes de sectionnement sont, j'imagine, entièrement automatiques.

Jean-Noël CONNANGLE, chef de projet

Ils ne sont pas tous automatiques. Suivant l'endroit et suivant l'usage, ils sont soit automatiques soit à commande après intervention. La notion de poste de sectionnement automatique, vous la trouvez plus généralement dans le pétrole ou dans les produits chimiques.

Monsieur FONTAINE

D'accord. La question sous-jacente est la suivante. En cas de très forte inondation, si vous aviez à intervenir sur des postes de sectionnement, cela peut poser des problèmes d'intervention.

Georges SEIMANDI, directeur du projet

En attendant que mon collègue exploitant réponde à la question : « que se passe-t-il en cas d'inondation ? Faut-il prévoir dans la dotation du projet des barques ? » Plus sérieusement, parce que la question est très importante, ce qui est automatique dans un poste, c'est la surveillance. Les postes sont surveillés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 toute l'année à distance avec des retransmissions d'alarmes auprès des exploitants locaux, dont le siège d'ailleurs est à Saint-Martin-de-Crau pas très loin.

Je me permets de reformuler la question : que se passerait-il en cas de forte inondation pour accéder au poste ?

Monsieur FONTAINE

Si le besoin s'en fait sentir.

Georges SEIMANDI, directeur du projet

Si le besoin s'en fait sentir. Je ne sais pas, peut-être que mon collègue peut répondre, peut-être que le cas s'est déjà produit.

Jean-Noël CONNANGLE, chef de projet

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le souci essentiel dans une zone où il peut y avoir des crues, c'est de ne pas créer d'obstacle. Notre premier réflexe serait de faire en sorte qu'il n'y ait pas de poste de sectionnement. Si l'on doit en mettre un, on va essayer de choisir le lieu stratégiquement le mieux placé pour que, un, l'obstacle poste de sectionnement ne perturbe pas le sens d'écoulement des crues et que, deux, on puisse intervenir sur le poste s'il y a une crue.

Monsieur ESPOSITO, Exploitant GRTgaz

Deuxième élément de réponse, lors de la dernière crue dans la vallée des Baux, le poste de sectionnement de Barbegal était positionné hors d'eau, il était accessible. L'équipeur choisit son point géographique et l'étudie par rapport à l'eau.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Monsieur, s'il vous plaît.

Monsieur FONTAINE

Oui, une autre question si je peux me permettre puisqu'il semble que l'on ait droit à trois ou quatre questions. Après la regazéification au terminal méthanier, j'imagine qu'il y a une station de compression.

Georges SEIMANDI, directeur du projet

Oui, vous imaginez parfaitement, il y en a une à Saint-Martin-de-Crau qui existe depuis une bonne dizaine d'années, le long de la D5, lieu-dit La Samantane, sur une dizaine d'hectares avec trois compresseurs et la place d'en mettre un quatrième. Dans le cadre du projet, le site de Saint-Martin-de-Crau serait à agrandir de 2 à 3 hectares.

Monsieur FONTAINE

Le nombre de compresseurs est suffisant pour un tube de 48 pouces ?

Georges SEIMANDI, directeur du projet

Tout à fait, avec les projets qui sont ici présentés, il est suffisant. Si le projet de terminal porté par Shell et le projet d'interconnexion avec l'Espagne voyaient le jour en même temps, il faudrait rajouter un 4^{ème} compresseur à Saint-Martin-de-Crau. Je vois que vous êtes parfaitement averti.

Monsieur FONTAINE

Non pas du tout. J'imagine qu'à l'autre bout, les installations de stockages souterrains sont elles aussi suffisantes ?

Georges SEIMANDI, directeur du projet

Il n'est pas prévu d'extension de stockage en France directement liée à ce tuyau. Néanmoins, la France est un pays privilégié pour les stockages de gaz naturel souterrains. Il y en a 14 en France, ce qui est bien supérieur à la moyenne de tous les autres pays européens.

Monsieur FONTAINE

Dernière question, vous nous avez montré que vous avez une petite idée des consommations de gaz en Europe jusqu'en 2020. Un « pipe » comme le vôtre a une durée de vie d'au moins cinquante ans. Vous avez donc une visibilité pour les cinq premières années et puis après, c'est le grand flou. Une petite question sérieuse quand même. Un jour, on manquera plus de pétrole que de gaz ; il y a des gens sérieux qui envisagent de faire marcher les voitures avec du gaz naturel comprimé. Prenez-vous cela en compte dans vos prévisions ?

Georges SEIMANDI, directeur du projet

Oui, j'ai eu le plaisir de voir les gens du SMED arriver dans une voiture au GNV. Donc cela marche.

Monsieur FONTAINE

Attendez, au GLT ou au GNV ?

Georges SEIMANDI, directeur du projet

Au gaz naturel véhicule, c'est-à-dire du gaz naturel comme celui qui circule dans nos tuyaux comprimé à une pression de 200 bars. Les réservoirs sont dans le châssis ou dans le coffre.

Monsieur FONTAINE

Bravo. Vous avez trouvé une station de compression. Merci, je n'ai plus de question.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Et vous êtes satisfait ?

Monsieur FONTAINE

Je suis parfaitement satisfait des réponses qui ont été données.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Madame devant, au deuxième rang.

Elisabeth RABOUIN, chargée de la prévention des risques et de la sécurité à la sous-préfecture d'Arles

Je vais revenir sur la question des inondations qui est un sujet chez nous très important. Vous nous avez parlé des tuyaux et du non obstacle qu'ils forment par rapport à l'écoulement des eaux. J'allais poser la question de savoir où était la station de Barbegal exactement et si elle avait été touchée par les inondations de 2003 : j'ai eu partiellement la réponse. Si la station était submergée, quel risque cela présenterait pour l'ensemble de la population ?

Jean-Noël CONNANGLE, chef de projet

Elle ne risque rien parce que, d'une part, on ne va pas la mettre de telle manière que l'ouvrage aérien va absorber toute la crue dans sa puissance. On a donc tout intérêt dans sa construction à le mettre... comme on ne veut pas que cela crée d'obstacle, à partir du moment où l'on va l'évacuer de cette fonction-là, elle va subir nettement moins de contraintes. Par principe et par nature, une canalisation lors d'une crue subit peu de dégâts. Ce qui est déjà arrivé, c'est que le lit de la rivière se déplace, modifie les berges et libère des morceaux de tube.

Elisabeth RABOUIN, chargée de la prévention des risques et de la sécurité à la sous-préfecture d'Arles

Je ne parlais pas de la canalisation, je parle de votre station de sectionnement.

Jean-Noël CONNANGLE, chef de projet

C'est ce que je vous dis, on va essayer, dans la mesure du possible, de mettre le poste de sectionnement à un endroit où il ne risque rien.

Elisabeth RABOUIN, chargée de la prévention des risques et de la sécurité à la sous-préfecture d'Arles

Sur votre trajet, si vous en faites une tous les 15 ou 20 kilomètres, entre Saint-Martin-de-Crau et Saint-Avit, vous allez forcément tomber dans des zones inondables voire dans des zones d'expansion de crue. Là, je me pose la question. Par exemple, si vous en mettez une du côté de

Boulbon, c'est une plaine agricole qui est parfaitement inondable – elle avait plus de 2 mètres d'eau en 2003 –, votre station sera immergée ou risque de l'être.

Jean-Noël CONNANGLE, chef de projet

Le premier souci que l'on a, c'est d'éviter d'exposer notre ouvrage. Nous sommes en train dans les études d'identifier les endroits où l'on peut le mettre avec le moins de contraintes, nous y avons intérêt. On va faire la même démarche que celle que l'on fait vis-à-vis de la biodiversité. Première chose, on va éviter. Si on n'y arrive pas, on va réduire au maximum le risque, et enfin on va essayer de trouver une astuce quitte à doubler le nombre de postes. C'est-à-dire qu'au lieu d'en mettre tous les 10 kilomètres et qu'il y en ait un qui tombe mal, on va en rajouter un de telle manière que l'on va encadrer la zone la plus dangereuse, enfin la plus gênante, la plus perturbante. On peut rajouter un poste de telle manière que le pas fait que l'on ait sauté la zone qui pouvait nous créer une contrainte. On aura cette démarche jusqu'au bout. J'espère que j'ai répondu à votre question.

Elisabeth RABOUIN, chargée de la prévention des risques et de la sécurité à la sous-préfecture d'Arles

Si elle est malgré tout submergée, qu'est-ce qui se passe par rapport à l'alimentation, par rapport au fonctionnement ?

Monsieur ESPOSITO, Exploitant GRTgaz

Si un poste de sectionnement était sous l'eau, il ne se passerait rien. Il pourrait y avoir un mètre, deux mètres d'eau, il ne se passerait absolument rien pour un poste de sectionnement parce que c'est simplement un robinet. Même un poste de gaz peut travailler sous l'eau. A Arles, lors des crues de 2003, dans la zone industrielle, il y a un poste de gaz derrière la prison qui s'est retrouvé sous 1,5 mètre d'eau et qui a très bien fonctionné sous 1,5 mètre d'eau.

Elisabeth RABOUIN, chargée de la prévention des risques et de la sécurité à la sous-préfecture d'Arles

Je le connais.

Georges SEIMANDI, directeur du projet

Monsieur le Président, si vous le permettez, le sujet n'est pas clos. La question des postes de sectionnement est abordée dans une étude réglementaire qui s'appelle étude de sécurité. Cette étude est réalisée en coopération avec les services de l'Etat. Elle se terminera dans 9 mois. Quand on en sera là, madame, c'est très volontiers que l'on peut remettre le sujet sur la table et ensemble déterminer le bon emplacement des postes de sectionnement.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Cela vous convient comme réponse partielle ?

Elisabeth RABOUIN, chargée de la prévention des risques et de la sécurité à la sous-préfecture d'Arles

Oui, pour le moment, pas de problème.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Vous voyez, il y a une partie technique et une partie de processus de négociation, de coopération plus exactement. C'est cela qui est assez fondamental. En l'occurrence, ce qui est intéressant dans le débat public, c'est que cette coopération est annoncée devant des gens qui, eux, peuvent aussi se poser la même question.

Régis LILAMAND, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

Une fois de plus, l'agriculture sera impactée avec un projet supplémentaire. J'espère que le protocole d'accord concernant les indemnisations vis-à-vis des propriétaires et des agriculteurs sera mis à jour et respecté.

Je voudrais parler aujourd'hui de ce qui n'est pas prévu et de ce que l'on peut constater au fil des années sur le fonctionnement des réseaux hydrauliques. Tout à l'heure, vous avez évoqué le foin de Crau, mais il n'y a pas que le foin de Crau en tant qu'irrigant, il y a bien d'autres cultures et d'autres ASA. Une tranchée de 2,20 mètres de profondeur va certainement provoquer d'énormes perturbations sur le réseau hydraulique en sous-sol, sur les sources, sur les cheminements d'eau en tant qu'irrigation. Quand on fait du gravitaire, si on fait une section de 2,20 mètres de profondeur, on va avoir de l'eau qui, au lieu de cheminer en gravitaire, va passer en profondeur. Cela va réellement perturber les irrigants. La première question, c'est donc sur l'ensemble des perturbations qui n'ont pas été prévues et qui se manifesteront dans les 2 ou 3 ans après la mise en charge du réseau.

La 2^{ème} question, c'est sur les haies brise-vent. On est sur un régime de mistral dans tout le secteur que vous présentez pour l'axe de ce gazoduc. Une réservation de 20 mètres minimum sur une haie brise-vent, cela va considérablement perturber les cultures qui sont protégées grâce à ces brise-vent. Vous dites que l'on ne peut pas remettre de plantations au-delà de 2,70 mètres, cette haie va donc être perturbée, toutes les cultures qui devaient être protégées par cette haie brise-vent ne le seront plus.

Georges SEIMANDI, directeur du projet

Merci pour cette question et ce sujet bien complet qui est celui des impacts d'un tel projet sur les activités agricoles. Vous abordez dans un premier temps la question du protocole, dans un

deuxième temps une question déjà évoquée sur les perturbations du système hydraulique en sous-sol et dans un troisième temps la question des haies brise-vent.

Sur le protocole, nous avons saisi les quatre chambres d'agriculture depuis deux mois pour les inviter à une rencontre pour commencer à réfléchir sur le protocole agricole puisqu'un ouvrage comme celui-là va être régi au niveau des modalités de travaux et des indemnités par un protocole qui sera décliné département par département. Certains de vos confrères ont souhaité, pourquoi pas, avoir une approche commune sur les quatre chambres d'agriculture. On n'a pas de présupposé et de vérité établie là-dessus, pourquoi pas ? Il existe un protocole national signé début 2009, qui est une bonne source d'inspiration. Ceci dit, ce n'est pas de Paris que l'on peut établir des montants d'indemnisation sur des cultures aussi particulières que celles que l'on trouve dans l'aire d'étude.

Jean-Noël CONNANGLE, chef de projet

La première chose, c'est que je n'ai pas noté que je faisais partie d'une entreprise qui avait mauvaise réputation sur le traitement de nos travaux et notamment les remises en état des terres agricoles.

Le deuxième point, c'est qu'aujourd'hui je ne sais pas exactement répondre à votre question. Pourquoi ? Parce qu'il est encore trop tôt : on n'a pas identifié encore tout ce qui est à faire.

Je vais évacuer les haies brise-vent parce qu'il n'est pas dans notre intention de les supprimer. Dès lors qu'elles ont un rôle dans la culture, on ne va pas y toucher, sachant que néanmoins, il nous est apparu plusieurs fois le dilemme qu'une partie souhaitait l'enlever et une partie ne souhaitait pas l'enlever. Ceci étant dit, notre souci, c'est que, si une espèce végétale a une fonction très utile à la région, dans la mesure du possible, on va essayer de faire en sorte de ne pas y toucher.

Maintenant, les deux ans après, aujourd'hui on accorde beaucoup plus d'attention dans nos études et on fait des études beaucoup plus riches pour arriver à comprendre les phénomènes d'écoulement des sols et les perturbations provoquées par une tranchée et par la présence d'un tube. Comme notre tube est de bonne taille – vous avez raison de le souligner –, il est certain qu'il faut se préoccuper de l'écoulement. On voudrait arriver à faire en sorte que, tube ou pas tube, vous ne voyez pas la différence.

Georges SEIMANDI, directeur du projet

C'est une question récurrente et donc importante que les questions d'impact sur le réseau hydraulique. Je voudrais, pendant que vous prenez peut-être une autre question, Monsieur le Président, que le bureau d'études qui nous fait l'étude d'impact puisse nous dire avant la fin de la réunion la liste des études qui portent sur le sujet, c'est-à-dire leur titre, leur visée et leur ciblage. Monsieur Polly, de la société SOGREAH, bien connu dans le domaine hydraulique.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Pour ceux qui ne savent pas ce qu'est le protocole, cela vaudrait peut-être le coup de dire ce qu'il y a dedans.

Georges SEIMANDI, directeur du projet

Le protocole avec la profession agricole est un document qui trace les engagements que nous prenons après discussion, après concertation, après négociation avec la profession agricole. Des engagements en termes de modalités de travaux. Pour donner un exemple très concret, on a enfoui les canalisations sous un mètre de terre, mais on peut imaginer qu'à tel endroit, pour des pratiques culturelles locales, on enfouisse à 1,50 mètre. Cela ne nous fait pas forcément plaisir parce que cela coûte plus cher. On peut imaginer que, dans le protocole, on acte aussi des engagements sur la meilleure saison pour réaliser les travaux. Et puis, il y a un volet du protocole très important qui fixe le montant des indemnités par type de culture. Un tel protocole est signé généralement par les représentants de la profession et les chambres d'agriculture sont le pivot de la discussion de cet accord, mais pas les seules signataires du protocole aux côtés du maître d'ouvrage.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Monsieur, cela vous va comme réponse ?

Régis LILAMAND, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

Oui.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Madame.

Marie-Pierre CALLET, propriétaire d'un domaine dans le marais des Baux

Actuellement, il y a une étude versant sud Alpilles qui est en train de se finaliser par rapport à l'hydraulique. On se rend compte qu'au niveau des nappes, on ne sait pas trop vers où va le courant, vers où vont ces nappes. On peut, de toute bonne foi des deux côtés, mettre en place les travaux et, malheureusement, on s'aperçoit cinq ans après qu'en fait, on s'est trompé. Comment peut-on faire ? Y a-t-il un « service après-vente » ?

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Merci.

Georges SEIMANDI, directeur du projet

Merci Madame, la notion de service après-vente est intéressante. Oui, nous assurons la maîtrise d'ouvrage du projet mais lorsque l'équipe projet aura fini, on ne partira pas en courant, c'est la même société qui exploitera. Bien sûr, vous n'engueulerez pas les mêmes mais ils sont dans la salle pour entendre, ceci pour la boutade, mais réellement, nous avons cet engagement dans la durée.

Je voudrais que l'on note, notamment le cabinet SOGREAH, que Madame signale qu'il y a une étude sur les écoulements sur le versant sud des Alpilles. A prendre en compte dans l'étude d'impact. C'est acté au débat public. Merci Madame. Probablement que nos experts l'auraient identifiée, mais on ne peut présager de rien, c'est aussi cela le débat public.

Peut-être, Monsieur Polly, on peut vous passer la parole pour que vous nous expliquiez dans le cadre de l'étude réglementaire dite d'impact ce que l'on aborde exactement au niveau hydraulique.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

S'il vous plaît.

Laurent POLLY, SOGREAH

Dans le cadre de l'étude d'impact, on a une première partie qui est l'état initial. Par rapport au fuseau tel qu'il a été montré, on va balayer un certain nombre de thèmes pour faire une description du fonctionnement actuel. Dans les Alpilles secteur marais des Baux, on sait, pour être dans le coin et pour avoir déjà pas mal bossé au niveau hydraulique, toute l'importance du réseau d'irrigation et des sens d'écoulement sur les rechargements de nappes. Cette thématique est abordée dans le cadre de l'état initial et sera particulièrement affinée. On a d'autres thématiques, par exemple par rapport au paysage, où l'on a une directive. C'est aussi une étude un peu spécifique qui sera liée aux Alpilles.

Marie-Pierre CALLET, propriétaire d'un domaine dans le marais des Baux

Vous dites que vous avez rencontré l'irrigation. Avez-vous rencontré les gens de l'assainissement ?

Laurent POLLY, SOGREAH

C'est le système complet, l'irrigation, les ASA d'assainissement, la nappe. On essaye de le voir avec le plus de globalité possible.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Y a-t-il une autre question ? Nous en avons eu un certain nombre, mais il y en a sûrement encore. Le débat public est une opération où le remord n'est pas définitif puisque nous reparlerons de ces choses-là à Tarascon. Plus de questions ? J'espère qu'il vous reste quelques insatisfactions sinon, nous aurons tellement bien fait le travail que nous aurons fini le débat trop rapidement. Vous le voyez, on est parti d'un tuyau, on n'a pas parlé des soudures, mais on a couvert toute une série de questions, depuis la prospective jusqu'à l'archéologie, depuis la géostratégie jusqu'au quotidien, au quotidien de la production, au quotidien des crues, au quotidien de l'assainissement. C'est bien cela l'un des objectifs du débat public, c'est de montrer que tous nos objets, même s'ils sont techniques et relativement complexes pour les techniciens mais apparemment simples pour le quotidien sont en fait des objets techniques, sociaux et même politiques d'une complexité qu'il faut gérer

collectivement. C'est le premier point pour conclure tout à fait temporairement. Je vous avoue que, pour le chercheur que je fus, les objets complexes sont des choses tout à fait intéressantes. Voir que la complexité d'un objet peut permettre au quotidien de le réintégrer et de le maîtriser, c'est aussi un bel enjeu.

Le deuxième aspect porte plutôt sur le débat public. J'ai l'habitude de dire qu'un débat public s'évalue à la fin et pas tellement à l'applaudimètre, pas tellement au calme, pas tellement au consensus, de temps en temps, il faut bien qu'il y ait des catharsis et des mouvements de foule. Un débat public s'évalue sur la façon dont la représentation que nous avons tous du projet a évolué entre le début et la fin. On a bien vu que l'on a complexifié l'objet. Je vous donne rendez-vous à la fin de ce débat public. Quoi qu'il arrive, même si nous ne venons pas à vous, vous aurez toujours le droit de venir à nous pour nous demander des comptes, du papier, des informations. Vous trouverez pendant très longtemps l'ensemble des travaux sur le site de la Commission nationale du débat public. Un de mes collègues me dit que j'ai raté quelque chose d'extrêmement important. Je vais vous proposer de lever la séance, il fait encore beau, il fait encore chaud, et je vous donne rendez-vous soit à Tarascon soit à Saint-Martin-de-Crau soit à Saint-Laurent-des-Arbres où nous allons la semaine prochaine pour discuter d'une production locale déterminante : le Tavel et le Lirac, mais je vais essayer de ne pas repartir d'ici sans une petite bouteille d'huile. Madame la Secrétaire générale, il paraît que c'est une production locale déterminante. Je vous remercie d'ailleurs de la maintenir. Merci mesdames, merci messieurs, merci à tout le monde, merci messieurs de GRT de vous être prêté à un exercice qui est un peu neuf et parfois difficile, mais qui s'est très bien passé. Merci.